

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 18 février 2025, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **24 février 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : 1

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Jean-François BARRIER (représenté par Aurélie DEMOULIN), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Hubert BONHOMMET (représenté par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Valérie RUEDA), Jean-Louis PRAX (représenté par Philippe MAURS), Frédéric SERAGER (représenté par Philippe COUDERC)

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Chloé MOLES

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2025_015 : URBANISME ET HABITAT / APPROBATION DE LA CONVENTION DE PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV' DU CANTAL **Rapporteur : Madame Angélique MARTINS**

Vu la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le financement d'un Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) dans le Cantal en date du 21 juin 2022 et la convention de partenariat pour la mise en œuvre et le financement d'un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) dans le Cantal pour l'année 2024 en cours de signature ;

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac en date du 09 février 2023 ;

Vu la délibération n° DEL_2024_158 en date du 19 décembre 2024 approuvant le principe de l'engagement de l'Agglomération d'Aurillac dans le Pacte territorial France Rénov' du Cantal ;

Considérant le nouveau cadre de contractualisation des missions d'animation et de conseil à la rénovation de l'habitat de l'Anah à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant l'importance de maintenir un Espace Conseil France Rénov' sur le territoire pour répondre aux enjeux de rénovation des logements privés ;

La CABA mène une politique volontariste en matière de rénovation du parc privé, notamment à travers la mise en œuvre sur son territoire d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) depuis 2005. Ces opérations ont démontré leur efficacité avec près de 13 % des résidences principales du parc privé ayant bénéficié d'aides aux travaux dans ce cadre, sur le territoire communautaire. Actuellement, la Collectivité est maître d'œuvre d'une OPAH intercommunale sur la période 2023-2027.

A partir de 2021, le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), désormais Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), s'est mis en place à l'échelle départementale, grâce à un partenariat entre le Département et les EPCI : Cantal RéNOV' ENERGIE. Ainsi en 2024, ce sont 592 actes d'information et 176 actes de conseil personnalisé, soit un total de 768 actes qui ont été réalisés par Cantal RéNOV'ENERGIE sur le territoire de la CABA. Le programme CEE SARE qui finance ce service prend fin le 31 décembre 2024.

Désormais, l'État impose un nouveau système de contractualisation de la rénovation de l'habitat aux collectivités, en fusionnant ces deux dispositifs à partir du 1^{er} janvier 2025 : le Pacte territorial France Rénov', qui remplacera à terme les OPAH existantes.

Il englobe toutes les thématiques de rénovation de l'habitat individuel et collectif : la rénovation énergétique, l'adaptation au vieillissement et au handicap, ainsi que la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé. Il s'adresse à l'ensemble des publics, à savoir les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, les syndicats de copropriétaires et les locataires du parc privé. Les objectifs transversaux de ce nouveau dispositif sont :

- mobiliser les ménages en faveur de la rénovation énergétique et accompagner la massification des rénovations ;
- harmoniser l'offre de service socle sur l'ensemble du territoire et favoriser l'approche globale du logement ;
- structurer et favoriser la montée en compétences des écosystèmes publics et privés locaux autour d'objectifs et de priorités partagées.

Afin d'assurer la continuité de la couverture du territoire par un Espace Conseil France Rénov' (Cantal RéNOV' ENERGIE) en assurant son financement, il semble opportun que les partenaires locaux (État, Département et EPCI) s'engagent dans un Pacte territorial France Rénov' pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette nouvelle contractualisation permettra, pour le territoire de la CABA et en parallèle de son OPAH 2023-2027, le maintien des missions réalisées par Cantal RéNOV' ENERGIE, c'est-à-dire :

- l'animation de la dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels ;
- l'information, le conseil et l'orientation des ménages.

La participation estimée de la CABA sera similaire au financement actuel du service, à savoir 0,49 € par an et par habitant, soit environ 26 405 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de Pacte territorial France Rénov' du Cantal, dont le projet est joint à la présente délibération ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.